

Vendredi 21 Août 2009

Chers adhérents d' « Honneur du Vin »,

Cette quatrième lettre interne sera consacrée exclusivement à l' « affaire des CV », dont nous avons dit un mot dans notre premier courrier.

Reprenons du début.

Lors de la création d' « Honneur du Vin », nous avons spontanément reçu l'appui de nombreuses personnes indignées de la démarche de l'INCa et de la DGS. Nous avons déjà abondamment parlé des médecins mais il y a eu bien d'autres professions représentées et notamment des journalistes, dont certains nous avaient indiqué comme étonnant le fait que les quatre rédactrices signataires de la désormais fameuse brochure "Nutrition & Préventions des Cancers", n'appartenaient pas à proprement parler au corps médical et qu'elles étaient inconnues de la plupart des membres exerçants de celui ci, particulièrement des spécialistes reconnus de la lutte contre le cancer.

L'un d'entre eux, Mr Thierry Souccar, directeur du site www.lanutrition.fr, auteur de nombreux livres, dont l'un a été préfacé par le Professeur Joyeux, nous indiquait que l'une de ses journalistes avait même écrit à l'INCa en ces termes :

« Je souhaiterais connaître la formation et le parcours professionnel, ainsi que les publications des 4 auteurs de ce rapport, Raphaëlle Ancellin, Emilie Barrandon, Nathalie Druesne-Peccolo et Paule Latino-Martel. »

Il lui fut répondu en substance :

« En réponse à votre demande, on ne peut individualiser les auteurs de la brochure et les deux institutions, l'Institut national du cancer et la Direction générale de la santé, doivent en être considérés comme en étant les auteurs. »

« Ce qui à l'évidence est faux, il suffit de se reporter à la page de présentation », conclut Mr Souccar. Pour en juger, vous pourrez prendre connaissance de l'intégralité de la brochure (voir blog du 19/08).

Vous pourrez constater qu'il est notamment dit que cette brochure avait bénéficié de « l'appui scientifique » des membres du réseau National Alimentation Cancer Recherche (Nacre), or madame Paule Martel (salariée de l'INRA !) est *coordinatrice et contact officiel* du réseau NACRe !

Réseau dont le « logo » figure d'ailleurs au bas de la page de couverture entre ceux du ministère de la santé et de l'INCa.

Elle a même largement assuré *le service après-vente* de la brochure, d'abord lors de la conférence de presse de sinistre mémoire du 17/02/09, au cours de laquelle c'est elle qui dira, avant de se répandre dans les médias et notamment à la radio : « toute consommation quotidienne de vin est déconseillée » (voir Blog du 26/05). Elle y est nommée alors simplement Paule Martel, non pas, semble-t-il, du fait d'un changement de statut matrimonial, mais du fait d'un raccourci journalistique.

Mais il faut aussi se souvenir qu'en Novembre 2007 était paru le rapport fondateur de la brochure: « **Alcool et risques de cancer** », qui disait à peu près la même chose et qui avait été tenu sous le boisseau.* (voir blog du 15/06).

Et il s'avère que celui ci est présenté comme « élaboré à la demande de l'INCa et "réalisé par des experts **du réseau NACRe** ».

Tout logiquement Paule Latino-Martel apparaît en tête du comité de rédaction avec la fonction affichée de **coordinatrice**.

On retrouve également dans ce comité de rédaction Nathalie Pecollo, également salariée de l'INRA, qui figure parmi les auteurs de la brochure sous le nom de Nathalie Druesne-Pecollo. Celle ci a sans doute convolé entre temps. Tous nos vœux de bonheur.

En tout état de cause, rien n'interdit de penser que si les renseignements réclamés par des contribuables à, rappelons le, des institutions fonctionnant sur fonds publics ne posaient pas problème, la réponse aurait été fournie immédiatement, presque triomphalement.

C'est à ce moment de l'histoire qu'« Honneur du Vin » décide, avec le concours de son avocat, Me Goni, de prendre les choses en main, comme vous avez pu le découvrir à la lecture de notre première lettre interne (P.J n°1 et 1bis).

21 jours après notre demande du 08/06, ce qui honnêtement n'est pas un délai excessif, nous recevons une réponse de l'INCa en recommandé, avec accusé de réception. (P.J n°2).

Voici le commentaire de Me Goni :

« Voilà une réponse pleine d'intérêt qui dénote la fébrilité de l'INCa. »

Et celui de Jean Clavel :

« Je trouve cette réponse très intéressante ... il y a maintenant un cabinet d'avocats sur le coup, ce qui montre que notre action prend de l'importance au sein de l'INCa qui ne peut plus réagir à la légère !!! »

J'ajouterais pour ma part qu'il me paraît tout simplement incroyable qu'un établissement public refuse à des contribuables des renseignements de type professionnel sur des personnes dont ils sont, en définitive, les employeurs, et cela au titre de la protection de la vie privée !

Surtout quand ces personnes ont pris une responsabilité aussi lourde de conséquences, tant économiquement que culturellement, et même culturellement, que le dénigrement de la moindre consommation de vin !

Concernant madame Raphaëlle Ancellin, dont seule l'INCa accepte de répondre, puisqu'elle seule en est membre, les 3 autres personnes concernées par la demande de communication de C.V étant salariées de l'INRA (Institut national de la recherche agronomique !) il est intéressant de se reporter au blog du 14/05 pour constater que parmi un groupe de 5 personnes interrogées, elle est la seule à déclarer la consommation de vin comme « à risque à partir du premier verre ». Détail significatif : elle est *la seule à ne pas porter le titre de docteur*.

Pratiquement un mois après, par un courrier daté du 29/07, nous recevons la réponse de la Direction générale de la santé (bureau des pratiques addictives) (P.J n°3).

Elle nous répond ne pas posséder les C.V, mais surtout que **c'est l'INCa qui a coordonné l'étude**.

Rien à voir, bien sûr avec le fait que 5 jours auparavant, publiquement, le Haut Conseil de la Santé Publique avait largement pris ses distances avec la teneur de la brochure.** (voir blog du 28/07).

Nous avons donc décidé de saisir la commission d'accès aux documents administratifs (CADA). Cette commission rend un avis sur la légalité du refus de communication d'un document administratif. Vous avez pu voir que l'avocat de l'INCa fait référence à des avis antérieurs, mais nous préférons vérifier quelle est sa position dans le cas présent.(P.J n°4).

Si elle rend un avis défavorable au refus de communiquer, l'INCa devra s'incliner. Dans le cas contraire, nous pourrions alors, éventuellement, saisir la juridiction administrative compétente.

Et pour terminer, il nous est venu une idée : puisque chaque organisme ne saurait être responsable, apparemment, que des personnes qu'il emploie, pourquoi ne pas demander les C.V de Paule Latino-Martel, Emilie Barrandon et Nathalie Druesne-Peccolo à madame Marion Guillou, présidente directrice générale de l'INRA ? D'autant plus que celle ci, lorsqu'elle est interpellée à ce sujet, défend "bec et ongles" ses collaboratrices et leur travail. Ce fut notamment le cas, il y a quelques semaines, lorsqu'elle se trouva, en plein Conseil d'Administration de la FNSEA, confrontée aux questions de Jérôme Despey, Vice-président de ce grand syndicat agricole national, président du Conseil Spécialisé Vin de France Agrimer et membre d' « Honneur du Vin ».

Sitôt dit, sitôt fait. (voir P.J n°5). Il ne reste plus qu'à attendre la réponse.

Salutations œnophiles et bonnes vendanges aux vignerons !

Jean Charles Tastavy

Président

Association Honneur du Vin

Secrétariat :

Claudine PLISSON
la Fontaine aux Thyms
rue de l'Ancien Four

34570 Murviel les Montpellier

04 67 27 32 95

06 48 14 46 02

www.honneurduvin.com

*Il est remarquable que le Professeur Marraninchi, qui dit que "lorsqu'on sait quelque chose il faut le dire" (blog des 03 et 15/06), ait attendu 15 mois pour convoquer la presse, le 17/02/09 soit 10 jours avant le 27/02/09, date à laquelle le professeur Grünfeld remettait, en plein "buzz", au Président de la République ses recommandations concernant le plan cancer 2009-2013, comportant des propositions visant par l'étiquetage et par la fiscalité à dissuader de toute consommation (blog du 27/05).

N'y a-t-il pas mise en danger de la vie d'autrui ?

**Il est regrettable que l'avis du HCSP n'ait pas, lui, donné lieu à conférence de presse.

Annexe: Voici les renseignements que nous avons pu recueillir par nos propres moyens concernant le "carré de dames" :

Raphaëlle Ancellin, tout d'abord. C'est la seule signataire du groupe salariée par l'INCa. Présentée tantôt comme coordinatrice ou comme chef de projet, elle n'a jamais publié la moindre étude épidémiologique, ni d'ailleurs la moindre étude tout court selon la base de données internationales PubMed, principal moteur de recherche de données bibliographiques de l'ensemble des domaines de spécialisation de la biologie et de la médecine scientifique.

Nathalie Druesne-Pecollo n'est pas non plus épidémiologiste. En 2008, elle réalisait une thèse portant sur les composés de l'ail dans la prévention du cancer du colon au sein de l'équipe nutriments et cancer du laboratoire de Nutrition et Sécurité Alimentaire de l'INRA de Jouy en Josas. Elle a signé en tout et pour tout 4 articles sur les bases de données PubMed : deux études cellulaires sur les composés de l'ail, une sur l'adhésion des français aux recommandations en faveur de la consommation de fruits et légumes et enfin un *commentaire d' article* sur les risques génétiques liés à la consommation d'alcool.

Emilie Barrandon, quant à elle, est présentée comme documentaliste et ingénieur d'études.

Paule Latino-Martel, enfin, certains disent la cheville ouvrière de toute cette affaire. C'est la plus expérimentée des quatre. Elle n'est pas épidémiologiste de formation, mais biochimiste. Elle non plus n'a jamais publié la moindre étude épidémiologique sur l'alcool et le cancer. Elle a simplement été co-signataire avec Nathalie Druesne-Pecollo du commentaire d'article précité.

Au total, on le constate, peu ou pas d'expérience et formation en épidémiologie.

Mais nous ne demandons qu'à changer d'avis... dès que les C.V nous aurons été communiqués...

Lire les pièces jointes mentionnées dans la lettre interne.